



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MOSELLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2024

Rapport CA/CAB/2024-17

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2023

Ce rapport a pour objet l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

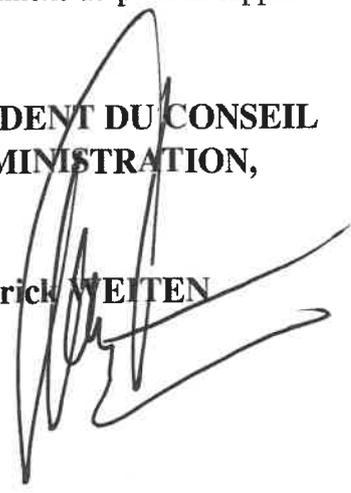
Je prie les membres du Conseil d'Administration de bien vouloir faire part de leurs observations éventuelles.

En conclusion, je demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer et :

APPROUVER le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 annexé au présent rapport.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION,**

Patrick WEITEN



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
du 19 décembre 2023**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Moselle, régulièrement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni le 19 décembre 2023, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle, 3 rue de Bort-les-Orgues à Saint-Julien-lès-Metz, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

En tant que membres ayant voix délibérative (L. 1424-24-2 et L. 1424-24-3 du CGCT) :

Membres titulaires :

M. Patrick WEITEN, *Président*, M. Gaston ADIER, M. Denis BAUR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Armel CHABANE, M. Luc CORRADI, M. Rémy DICK, Mme Evelyne FIRTION, M. Julien FREYBURGER, Mme Ginette MAGRAS, Mme Ghislaine MELON, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Valérie ROMILLY, Mme Brigitte SCHNEIDER, M. Pierre TACCONI, M. Gilbert VOINOT, M. Serge WOLLJUNG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Marc ZINGRAFF.

En tant que membres ayant voix consultative (L. 1424-24-5 du CGCT) :

Contrôleur général François VALLIER, *directeur départemental des services d'incendie et de secours*,

Colonel Armand JUNG, *président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) de la Moselle*,

M. Maxence LOUIS, *référént mixité et lutte contre les discriminations*,

M. Nicolas ELLART, *référént sûreté et sécurité*.

En qualité de membres élus de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) :

Commandant Patrick JOSEF, *officier de sapeurs-pompiers professionnels (membre suppléant)*,

Capitaine Frédéric PERROT, *officier de sapeurs-pompiers volontaires*,

Adjudant Kévin DAUB, *sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels*,

Mme Nathalie BELLIERE, *représentante des personnels administratifs et techniques spécialisés*.

Assistaient à la séance :

Au titre de l'article L.1424-25 du CGCT :

M. Laurent TOUVET, *Préfet de la Moselle.*

Mme Adélie POMMIER, *Directrice de Cabinet de M. le Préfet de la Moselle.*

Au titre de l'article R.1424-16 du CGCT :

M. Éric CORROY, *payeur départemental.*

Étaient excusés :

En tant que membres ayant voix délibérative (L. 1424-24-2 et L.1424-24-3 du CGCT) :

M. Khalifé KHALIFE, M. Roland KLEIN, M. Dominique STREBLY, M. David SUCK.

En tant que membres ayant voix consultative (L. 1424-24-5 du CGCT) :

Commandant Julie KAUFHOLZ, *cadre de santé,*

Mme Manon MARCHIOL *présidente du Comité Départemental de la Jeunesse des services d'incendie et de secours de la Moselle.*

En qualité de membres élus de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) :

Commandant Frédéric DELFOSSE, *officier de sapeurs-pompiers professionnels,*

Sergent Loïc DESOBRY, *sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels,*

Sergent Sébastien LALLEMENT, *sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires.*

*_*_*

M. le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance à 18 h 11.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et les remercie de leur présence à ce dernier Conseil d'Administration de l'année du SDIS de la Moselle.

En préambule, M. le Président indique que ce Conseil d'Administration revêt un caractère particulier au cours duquel aura notamment lieu le débat sur les orientations budgétaires qui permettra ensuite en début d'année d'aborder le budget 2024.

Par ailleurs, le SDIS sera mobilisé lors du passage de la flamme olympique en Moselle le 27 juin 2024. Les derniers passages datent de 1924 et de 1948, la Moselle n'était alors pas la même, il est donc difficile de jauger le public dans la mesure où il n'y a pas de référence. Aussi, M. le Contrôleur Général aura un travail important d'organisation à réaliser en matière de sécurité et de mobilisation pour représenter la place importante que les sapeurs-pompiers de la Moselle tiendront dans le parcours de la flamme olympique. M. le Président affirme que ce sera également un honneur pour les pompiers d'être mobilisés pour cette occasion.

Le Président informe que deux nouveaux visages sont accueillis au sein du Conseil d'Administration à savoir le référent mixité et lutte contre les discriminations, M. Maxence LOUIS, et le référent sûreté et sécurité, M. Nicolas ELLART, qui siègent dorénavant dans cette instance avec voix consultative conformément à la loi de 2021 portant sur les SDIS.

Ce Conseil d'Administration est le dernier de l'année 2023 avec un ordre du jour important au-delà de l'orientation budgétaire.

Monsieur le Président rappelle que, tout comme dans les communes et au sein du Département, les mesures gouvernementales impactent l'augmentation de la charge financière générée par les taux d'emprunt qui ont augmentés et qui doivent être adaptés notamment au travers du plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2022 à 2027 qui figure à l'ordre du jour.

M. le Président précise qu'il travaille sur ce dossier depuis un certain temps déjà avec M. le Vice-Président délégué aux Finances, M. BAUR, ainsi qu'avec le Bureau qu'il a sollicité à plusieurs reprises. Il précise que ce PPI a été présenté aux élus lors de la conférence des financeurs. Ce plan va être proposé à l'adoption et M. le Contrôleur Général sera ensuite chargé de sa mise en œuvre dès le début de l'année 2024 avec l'objectif d'aller très loin dans cette démarche, sachant que ce PPI s'appuiera sur les capacités budgétaires et financières du SDIS, sous le contrôle de M. le payeur départemental. M. le Président précise que ce PPI contribuera à mieux installer les sapeur-pompiers professionnels et volontaires dans les unités opérationnelles et souligne en parallèle le travail important mené avec l'Union Départementale pour développer le volontariat qui fait partie des priorités sur lesquelles le SDIS travaille.

M. le Président remercie les services de l'état-major qui ont effectué un travail important et de qualité pour répondre aux exigences afin de pouvoir présenter le premier PPI du SDIS de la Moselle. M. le Président précise que cette qualité de travail est aussi à mettre au compte de M. le Contrôleur Général et de la dynamique qu'il impulse, à ses côtés, depuis 8 ans au sein de cet établissement, et rappelle qu'il a fait l'objet d'attaques personnelles, individuelles et régulières aussi médiocres que sournoises, ce qui n'honore pas leurs auteurs. M. le Président qualifie ces agissements de lamentables d'autant que la gouvernance est dans une démarche où l'écoute et l'échange font parties de l'ADN de l'établissement.

M. le Président précise également que remettre en cause, depuis Paris, le travail accompli par un fonctionnaire ici est absolument insupportable si l'on sait notamment la bonne gestion de cet établissement. Il cite à titre d'exemple la construction du PPI qui sera présenté en cours de séance, ainsi que le nombre de 70 classes de cadets de la sécurité civile en Moselle, alors que sur le plan national il y en a 140. Tout cela est dû au Directeur de l'établissement qui a réalisé un véritable parcours, accompagné par l'Union Départementale. M. le Président assure de son soutien M. le Contrôleur Général, ainsi que de celui du Conseil d'Administration, et lui renouvelle toute sa confiance, ainsi que celle de l'assemblée.

M. le Président cède la parole à M. le Préfet.

M. le Préfet rappelle son plaisir à être présent afin de participer aux échanges du SDIS et d'être attentif aux responsabilités de caractère opérationnel qui sont les siennes.

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire représente un temps important dans la vie d'une collectivité ou d'un établissement public. Il est ici combiné avec l'approbation du PPI qui revêt une portée particulière car il représente une réelle projection vers l'avenir.

M. le Préfet indique que l'Etat continuera, tout au long de l'année 2024, à être aux côtés du SDIS de la Moselle non seulement par sa présence, son soutien et par l'excellente coopération que la Préfecture entretient avec le Service Départemental, notamment avec son Directeur, mais aussi concrètement par les engagements financiers puisque les contributions de l'Etat au profit du SDIS qui ont été nombreuses en 2023 se poursuivront en 2024.

M. le Préfet rappelle que le pacte capacitaire a permis l'acquisition de véhicules de lutte contre les feux de forêts, le pacte capacitaire dans son volet NRBC a permis de financer des équipements techniques et la mobilisation du fonds vert contribue à la lutte contre les feux de forêts. Il s'agit d'enjeux émergents sur lesquels l'Etat travaille avec les SDIS pour anticiper toutes les évolutions des interventions opérationnelles et matérielles.

M. le Préfet invite les membres de l'assemblée à approuver une demande de subvention de 96 000 € qui sera versée par l'Etat au SDIS au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Cette subvention permettra des travaux de réfection de l'unité opérationnelle de Grostenquin. A cette occasion, M. le Préfet renouvelle ses remerciements au SDIS et à l'ensemble des sapeurs-pompiers de la Moselle qui, par leurs actions, leur soutien et leur engagement, ont contribué à l'organisation du rassemblement des gens du voyage à Grostenquin l'été dernier.

M. le Préfet adresse ses remerciements aux équipes du SDIS pour leur travail permanent, leur rigueur, leur exigence et leur engagement pour le service public et leur renouvelle sa confiance à travers son Directeur, son Adjoint et l'ensemble des représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui sont présents.

M. le Préfet cède la parole à M. le Président.

M. DAUB demande la parole pour la lecture d'une déclaration liminaire.

M. le Président constate que le quorum est atteint et désigne Mme MAGRAS en qualité de secrétaire de séance.

M. le Président propose à présent d'aborder les douze points de l'ordre du jour, et cède la parole à M. DAUB.

M. DAUB fait lecture d'une déclaration liminaire (cf. annexe1).

M. PERROT demande la parole pour une déclaration liminaire (cf. annexe 2).

M. JUNG demande la parole pour une déclaration liminaire (cf. annexe 3).

M. le Président remercie les intervenants pour leurs expressions liminaires.

M. le Président affirme tout son attachement au volontariat et remercie les intervenants de rappeler toute la démarche qui est engagée dans ce domaine ainsi que dans la qualité du dialogue social. M. le Président souligne que, même si on ne mesure pas les avancées engagées par le biais des délibérations, il faut faire un bilan de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à faire. Dans ce cadre, M. le Président rappelle que le SDIS doit gérer des budgets qui lui sont confiés par les collectivités locales et rappelle que le Département, ainsi que les communes et les EPCI, ont su faire les efforts nécessaires en augmentant de façon plus significative leurs contributions au SDIS.

M. le Président remercie Mme FIRTION d'avoir accepté la mission qui lui a été confiée sur le volontariat, mission à laquelle le Conseil d'Administration est profondément attaché. M. le Président affirme que les élus seront attentifs à ce que la profession de pompier soit préservée et continue à être soutenue et développée.

M. le Président rappelle que les élus ont délibéré en faveur du recrutement de 120 pompiers supplémentaires, décision qui n'a pas fait l'objet d'un avis favorable des structures paritaires auxquelles ce dossier a été présenté et précise que la Moselle est le seul département de France à avoir une progression aussi importante des personnels professionnels. Le Conseil d'Administration a mis en œuvre ce qu'il a décidé de faire sans l'avis favorable des structures paritaires.

M. le Président précise que M. le Président de la fédération des pompiers de France, qui était dernièrement présent en Moselle lors de la remise de distinctions, était impressionné par la façon dont le SDIS aborde l'ensemble du parcours du pompier ce dès son plus jeune âge, c'est-à-dire en 6^{ème} lorsqu'il est cadet de la sécurité civile, jusqu'au moment de sa retraite. Même si tous ces jeunes ne seront pas pompiers, le SDIS continuera à en former ou forger des citoyens.

M. le Président propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Rapport CA/PFAJ/2023-74 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

M. le Président présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Rapport CA/PFAJ/2023-75 : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

M. VOINOT présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. Rapport CA/PRHF/2023-76 : Modification du tableau des effectifs à effet du 1^{er} janvier 2024 - recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents en application de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique

M. BAUR présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

M. le Président précise que les 21 recrutements annuels de sapeurs-pompiers professionnels présentés dans ce rapport font partie des 120 postes que le Conseil d'Administration avait votés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. Rapport CA/PFAJ/2023-77 : Ouverture de crédits au budget pour l'exercice 2024

Mme ROMILLY présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

M. ADIER quitte la séance à 18 h 52.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. ADIER reprend la séance à 18 h 56.

5. Rapport CA/PFAJ/2023-78 : Débat d'orientations budgétaires

M. BAUR présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

M. le Président propose d'engager la réflexion sur le débat d'orientations budgétaires (DOB), et précise que cette présentation n'est pas un budget mais une projection budgétaire des perspectives pour 2024.

M. le Président souligne que le taux d'exécution sur le budget de fonctionnement qui vient d'être établi pour l'année 2023 frôle les 100 % et estime que sur la partie investissement, il devient très compliqué d'investir car les obstacles qui s'érigent sur la voie de l'investissement sont nombreux en raison notamment de délais de livraison de plus en plus longs, à titre d'exemple, les délais de livraison d'un camion de l'ordre de deux ans. En ce qui concerne le casernement, pour lequel le plan pluriannuel va être proposé à l'adoption, il faut compter entre 3 et 5 ans pour en réaliser la construction car il faut trouver le terrain, ensuite faire face aux aléas de la construction, c'est-à-dire lancer les études, demander le permis de construire, et tout cela avec des taux d'emprunt relativement élevés. Par conséquent, il est souvent difficile de tenir les délais. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'avoir une projection sur 4 à 5 ans.

M. le Président précise que les charges d'une année sont diminuées par l'activité ambulancière, c'est-à-dire que le SDIS dégage des heures de travail afin d'assumer l'augmentation de la charge de son activité opérationnelle. Cette action a été décidée afin que le service de santé assume la responsabilité du transport ambulancier. Il s'agit de dégager des "heures pompiers" afin d'assumer des responsabilités régaliennes de secours à personne et de secours incendie.

L'assemblée prend acte de la présentation et tenue du DOB.

6. Rapport CA/CAB/2023-79 : Plan pluriannuel d'investissement 2022-2027

M. le Président déclare que le contenu du Plan pluriannuel d'investissement fixe les règles administratives et financières qui vont permettre ensuite au SDIS de déployer des moyens, c'est-à-dire voir ce qu'il possède, comment faire et comment le déployer sur le territoire en termes d'objectifs. Ces éléments ont été présentés à l'ensemble des élus du Conseil d'Administration lors de la conférence des financeurs qui s'est tenue le 30 novembre 2023.

M. le Président indique que dans le cadre d'une bonne gestion, une analyse a tout d'abord été effectuée sur les moyens que le SDIS peut consacrer au PPI en essayant d'agir par ordre de priorité, c'est-à-dire d'avoir des matériels en bon état, en tenant compte de l'évolution de ces matériels et de la nécessité d'acquérir ces matériels médicaux, d'équipement, logistique sur la période 2022/2027.

De plus, M. le Président informe qu'il est indispensable de faire évoluer les systèmes d'information du SDIS, c'est-à-dire son schéma directeur, puisqu'il alimente l'action opérationnelle par ses moyens numériques, qu'il faut également consacrer des moyens à la formation des pompiers professionnels et volontaires et qu'il faut maintenir en bon état, ou améliorer les bâtiments dans les casernes ce qui représente des investissements. Dans les petites casernes, sur les travaux à effectuer, les pompiers sont prêts à mettre la main à la pâte, charge au SDIS de mettre à leur disposition le matériel nécessaire.

Au regard de l'ensemble de ces facteurs, le SDIS a effectué une analyse prévisionnelle de la dépense qui représente, sur la période 2022-2027 un montant total de 51 M€. C'est une somme incompressible qui alimentera le budget d'investissement, hors constructions neuves.

Le SDIS a regardé quelles étaient ses recettes afin de pouvoir agir, dont les contributions du Département qui ont évoluées dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de contribution et qui vont continuer à évoluer tel que cela a été adopté. Pour les communes et les intercommunalités, le coût de l'évolution des prix a été estimé de 2 à 3 %. Ce sont ces contributions qui permettent au SDIS de dégager des moyens pour les dépenses évoquées précédemment qui sont étalées dans le temps, ainsi que les dépenses déjà engagées qui doivent être assumées financièrement. Ce calcul permet de dégager une somme étalée sur 2024-2027 qui a permis d'établir le PPI. Le calcul de ces recettes permet de nous tourner vers le PPI.

M. le Président rappelle que les budgets des collectivités locales sont contraints. Ainsi, en 2026, dans le cadre du prochain PPI, le SDIS devra se poser la question de la continuité de l'investissement, et de quelle manière il lui faudra investir. Aussi, il faudra présenter des recettes supplémentaires pour assumer des charges supplémentaires. M. le Président propose aujourd'hui la sagesse d'une bonne utilisation de l'argent dont dispose le SDIS et pour lequel le Conseil d'Administration doit générer des choix s'appuyant sur une gestion prudente qui permet d'arriver à un niveau de désendettement acceptable qui pour cette année est de l'ordre de 3.8. D'autres départements comparables à la Moselle se situent à un niveau de désendettement compris entre 3 et 5 années. Les investissements proposés dans ce PPI vont jusqu'à 2027, la question se pose de savoir si, d'ici là, d'autres seront proposés. Auquel cas, il appartiendra au nouveau Conseil d'Administration, issu des élections municipales de 2026, d'effectuer des choix en fonction des évolutions à venir.

M. le Président cède la parole à M. Baur pour la présentation du PPI et propose d'ouvrir le débat ensuite.

M. BAUR présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre des constructions neuves, M. BAUR précise qu'avant de démarrer les travaux, il est indispensable qu'une convention de partenariat soit signée entre le SDIS et la commune concernée. Sans convention, les travaux ne commenceront pas. Il faut que le transfert de propriété du foncier au SDIS soit effectué avant le 30 juin 2024. La parcelle mise à disposition doit être constructible, clôturée, sécurisée et aménagée. La maîtrise d'ouvrage fera l'objet d'une convention entre la SPL Moselle construction durable et le SDIS de la Moselle.

M. le Président reprend la parole et précise que le PPI représente une feuille de route jusqu'en 2027 à laquelle il faudra se tenir avec les maires et présidents d'intercommunalité concernés. Il est important pour le SDIS de traiter chacun des territoires de la Moselle, comme par exemple le centre-ville de Metz et le territoire du Saulnois sur lesquels des équipements sont attendus.

M. le Président précise que le SDIS sait qu'il a une capacité à pouvoir assumer 31 M€ de constructions sans dégrader sa situation financière et qu'il ne pourra s'engager sur les 34 M€ supplémentaires que s'il y a une augmentation de la contribution des communes et des intercommunalités du département. En effet, la différence entre le produit que le SDIS va pouvoir dégager et le montant d'investissement qu'il va devoir assumer, permettra de gérer correctement le fonctionnement et d'assumer la dette de cette première tranche 2022 en 2027. Pour le PPI suivant, M. le Président souligne qu'il faudra trouver des contributions supplémentaires car cette 2^{ème} liste qui est présentée aux élus est aussi essentielle que la 1^{ère}.

En fonction des territoires, M. le Président affirme qu'il a fallu effectuer des choix urgents et prioritaires, comme par exemple l'unité opérationnelle de Meisenthal où il y a une population importante qui s'y retrouve tous les samedis soirs dans les activités touristiques et culturelles. Concernant l'unité opérationnelle d'Audun-le-Tiche, M. le Président affirme qu'il est indécent de laisser des pompiers dans une caserne dans l'état dans lequel elle se trouve aujourd'hui et rappelle que le projet de caserne interdépartementale n'a

pas abouti. Aussi, il est nécessaire de reconstruire une caserne dans cette commune sachant que c'est un territoire en plein développement, avec un vrai besoin.

M. le Président déclare que sur certaines casernes le SDIS va devoir agir en nommant des sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires, notamment celle de Maizières-lès-Metz qui est située sur un territoire dont le dynamisme économique est important.

M. le Président souligne qu'une caserne est une source d'attractivité. Aussi, il est important pour notre démographie de démontrer que la sécurité de nos concitoyens fait partie des priorités départementales et locales du SDIS. M. le Président affirme qu'on ne peut pas laisser le service public se dégrader, par conséquent, il faut que les maires s'engagent. De plus, la question du recrutement se posera peut-être. M. le Président indique qu'il faudra également faire face aux différentes exigences comme par exemple celle du foncier sur laquelle le SDIS ne changera pas.

M. le Président informe l'assemblée que le PPI leur sera présenté chaque année avec l'évolution des restes à réaliser. C'est une gestion de grande proximité et de totale transparence. Il faudra prendre des délibérations très rapidement pour accepter la propriété, lancer les concours de maîtrise d'œuvre et les chantiers.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. Rapport CA/PFAJ/2023-80 : Marché public global de performance pour la conception, la réalisation, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de l'unité opérationnelle de Metz Centre

M. BAUR présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8. Rapport CA/PFAJ/2023-81 : Désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de l'unité opérationnelle d'Audun-le Tiche

Mme REBSTOCK-PINNA présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9. Rapport CA/CAB/2023-82 : Subvention pour les travaux dans l'unité opérationnelle de Centre Moselle (Grostenquin)

M. le Président présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

M. le Président adresse ses félicitations aux sapeurs-pompiers volontaires de Grostenquin qui ont assuré leurs missions pendant le rassemblement Vie et Lumière l'été dernier ainsi qu'à M. le Préfet pour la contribution apportée également par l'Etat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Départ de M. WOLLJUNG.

10. Rapport CA/CAB/2023-83 : Protocole d'accords relatif aux droits syndicaux

Départ de M. CHABANE.

Mme ROMILLY présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. Rapport CA/PRHF/2023-84 : Modalités adaptatives de l'organigramme à effet au 1^{er} janvier 2024

Mme FIRTION présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12. Rapport CA/PRHF/2023-85 : Mesures relatives au renforcement de la politique volontariat, jeunesse et citoyenneté

M. ADIER présente le rapport susmentionné aux membres du Conseil d'Administration.

M. le Président remercie chacun pour le travail accompli en faveur des sapeurs-pompiers volontaires notamment pour la rédaction du règlement fixant les modalités du volontariat, de l'encadrement des activités des mineurs et du double statut. C'est un support important pour bâtir le SDIS "nouvelle génération" et qui ouvre les portes à la jeunesse. M. le Président remercie M. le Vice-Président qui s'est attelé à cette tâche et précise que cet important travail servira probablement de référence au national.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*_*_*

M. le Président remercie l'ensemble des membres de l'assemblée de leur présence ainsi que tous les acteurs administratifs qui ont contribué à l'élaboration des rapports, et leur souhaite un bon retour et de bonnes fêtes de fin d'année.

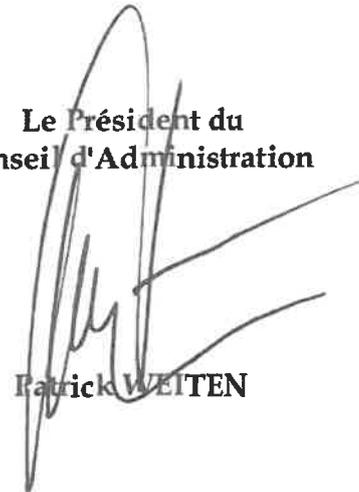
M. le Président clôt la séance à 20 h 21.

La secrétaire de séance



Ginette MAGRAS

Le Président du
Conseil d'Administration



Patrick WEITEN



Déclaration Liminaire du 19 décembre 2023 au CASDIS

Monsieur le Président du CASDIS
 Monsieur le Préfet
 Monsieur le Directeur du Corps Départemental
 Mesdames et Messieurs les élus du CA représentant le Conseil Départemental,
 les communes et EPCI
 Mmes et Mrs les élus représentant le personnel
 Mmes et Mrs représentant l'administration

Je m'exprime ce soir au nom des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers, ces agents de terrain, ces formateurs et encadrants de professionnels, de volontaires et de cadets de la sécurité, ainsi que ceux qui assurent les services d'urgence avec des effectifs parfois limités. Malgré les défis auxquels nous sommes confrontés, nous incarnons l'image du service public et du SDIS57, et nous persistons à apporter notre aide aux citoyens mosellans dans le besoin.

Cette année encore, il n'y aura eu aucunes négociations avec les OS représentatives et cela doit vous inquiéter.

En ce qui concerne la révision du SDACR, nous souhaitons souligner une attente majeure du personnel, mise en lumière par les syndicats, qui consiste à inclure des indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la Qualité de la Réponse Opérationnelle en commençant simplement par regarder le délai d'intervention avec le moyen adapté une fois l'armement réglementaire atteint.

La question de la carrière suscite des préoccupations. À ce jour, aucun agent n'a connaissance des conclusions des travaux de 2022 qui visaient à revoir les indicateurs départementaux d'appréciation du mérite pour toutes les filières, catégories et grades.

Il s'agit d'un sujet sensible qui affecte le moral des agents. En persistant dans cette situation, vous éloignez davantage vos agents de vos projets, d'autant plus que le projet d'Établissement 2024-2028, malgré l'écriture de 75 fiches actions, n'a intéressé qu'un échantillon limité d'agents du SDIS en raison d'une participation faible au sondage, image de la résignation de vos agents.



La question du pouvoir d'achat est également préoccupante, étant donné que les seules mesures gouvernementales imposées à notre Établissement ne compensent pas l'inflation. Les 381 agents éligibles de notre Établissement attendent une décision politique forte pour bénéficier de la prime "pouvoir d'achat".

Je souhaite que cette déclaration soit annexée au PV de cette séance.

Merci Monsieur le Président de m'avoir accordé ce temps d'expression. Le collègue des SPP non officiers vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Votre représentant des SPP non officier
Au Conseil d'Administration du SDIS57



Allocution de l' élu représentant les Officiers
De sapeurs-pompiers volontaires de la Moselle
**Conseil d'Administration du Service Départemental
d'Incendie & de Secours de la Moselle du 19/12/2023**

Je vous remercie Monsieur le Président de m'accorder cette prise de parole.

En qualité d' élu représentant les Officiers de sapeurs-pompiers volontaires de la Moselle, permettez-moi de revenir un instant sur la décision du tribunal administratif de Strasbourg, et de préciser que cette décision a été prise sans que les représentants élus de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Moselle soient entendus ou invités à témoigner de leur liberté d'engagement et à l'exercice de la citoyenneté.

Un engagement personnel et librement consenti que j'ai pu exprimer à l'association des départements de France, inquiète d'une telle décision, avec d'éventuelles répercussions au niveau nationale, pouvant mettre en péril le dispositif de la sécurité civile Française. Voici la réponse que j'ai exprimé à leur interrogation légitime : Non les sapeurs-pompiers volontaires de la Moselle non pas demandés à être reconnus comme des travailleurs, ni dénoncés être « utilisés excessivement » comme l'on évoqué certains partenaires sociaux, il s'agit certainement d'une maladresse par cette métaphore, mais nous rappelons bien qu'il s'agit de femmes et d'hommes et non d'objets.

Dans l'échelle du temps ce n'est pas la première fois que le modèle institutionnel des sapeurs-pompiers volontaires de la Moselle est ciblé par certains partenaires sociaux, nous pensons que cette époque était révolue, alors Oui Monsieur le Président, nous serons à vos côtés, pour défendre notre engagement volontaire librement consenti, sans freins ni barrières, non pas que pour nos sapeurs-pompiers volontaires, mais également pour favoriser et valoriser la féminisation de nos rangs, pour nos jeunes sapeurs-pompiers, et cadets de la sécurité civile.

Oui Monsieur le Président, votre gouvernance a permis à nos sapeurs-pompiers volontaires d'acquérir de nouvelles compétences, nouvelles responsabilités, même si une minorité ne l'accepte toujours pas, la complémentarité fonctionnent à l'exemple d'ACADEMOS, qui rayonne plus que jamais sur l'ensemble du territoire.

Cette complémentarité a été également adoptée en cette année historique, à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers de Aix en Provence, en associant les parcours de formations des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels et en abolissant cette différence statutaire. Les mentalités changent, et l'intelligence collective ne laisse aucune place aux réfractaires.

Par cette prise de parole je tenais également à vous remercier Monsieur le Président, Monsieur le Chef d'état-major, Mesdames Messieurs les élus, Madame FIRTION et Monsieur ADIER chargés de mission, pour les mesures relatives aux renforcements de la politique en faveur du volontariat, de la jeunesse et de la citoyenneté, et par la création d'un département du volontariat. Il s'agit d'un symbole fort, et comptez sur moi, pour le valoriser au-delà de nos frontières territoriales.

Et pour conclure, je ne vous oublie pas Monsieur le Préfet, au nom des Officiers de sapeurs-pompiers volontaires, merci pour vos nombreux témoignages de reconnaissance, attributions de médailles, et pour avoir porté à la connaissance de l'autorité de l'état, la dernière motion proposée par notre Président et approuvée par le conseil d'administration.

Capitaine Frédéric PERROT



Déclaration liminaire : CASDIS du 19 décembre 2023

L'union départementale des sapeurs-pompiers de Moselle rappelle qu'elle est engagée dans la défense des sapeurs-pompiers volontaires et que le travail effectué depuis 7 ans par le conseil d'administration de l'UDSP est reconnu par ses adhérents, par les sapeurs-pompiers volontaires en particulier, pour sa pertinence et la crédibilité de son engagement.

Suite au jugement du tribunal administratif de Strasbourg du 24 mai dernier, le SDIS de la Moselle a revu ses règlements, en particulier celui relatif à l'encadrement des activités des sapeurs-pompiers volontaires sur lequel vous allez délibérer ce soir. L'objectif est de redonner tout son sens à l'engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire, un engagement librement consenti, totalement étranger au statut de travailleur qui aurait vocation à le dénaturer.

Avec son représentant élu au conseil d'administration du SDIS, en lien avec la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, l'union départementale s'attache à préserver cet engagement personnel, au service de la population.

La force du réseau associatif que nous composons en Moselle avec nos 7500 adhérents, permet d'avoir une bonne connaissance de ces volontaires qui vivent au quotidien leur engagement dans les territoires, ainsi qu'une bonne appréciation du sens concret de leur engagement reconnu par les mosellans.

Les mesures en faveur du volontariat sur lesquelles vous vous apprêtez à délibérer, mesdames et messieurs les élus du conseil d'administration, vont clairement dans le sens des attentes des sapeurs-pompiers de la Moselle, y compris de nos collègues sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés qui pourront poursuivre leur activité de volontaire avec le souci de leur santé et de leur sécurité.

Sauvegarde du double statut, engagements et parcours différenciés, engagement opérationnel des mineurs sur tout type de mission, reconnaissance du volontariat et du bénévolat, sont autant de mesures qui vont permettre de développer et de pérenniser le volontariat dans tout le département.

Monsieur le président, lors du conseil d'administration du 12 juin 2023, quelques jours après le jugement du tribunal administratif de Strasbourg, vous avez souhaité solennellement le renforcement de la politique en faveur du volontariat en Moselle. La mission que vous avez confié à deux vice-présidents se concrétise aujourd'hui avec la création d'un département entièrement dédié au volontariat, à la jeunesse et à la citoyenneté. C'est une première en Moselle.

Cette mesure phare est la juste reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires de Moselle pour les missions de sécurité civile qu'ils accomplissent tout au long de l'année dans tous les territoires.

Alors que les cérémonies de Sainte Barbe s'achèvent, les membres de l'union départementale que je représente peuvent vous faire part, monsieur le président, mesdames et messieurs les élus du conseil d'administration, d'un constat de satisfaction partout dans le département, et de l'espoir que représentent ces premières mesures.

Par ailleurs, la politique jeunesse qui est développée depuis plusieurs années par le SDIS et le département dans les classes de cadets de la sécurité civile, politique relayée par l'union départementale et son réseau de 1000 jeunes sapeurs-pompiers, contribue très largement au développement du volontariat en complémentarité des sapeurs-pompiers professionnels, développement souhaité par la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Enfin, le tissu associatif des sapeurs-pompiers ancré dans les territoires que je représente, entend poursuivre sa dynamique de défense et de promotion du volontariat aux côtés du SDIS, aux côtés des élus du conseil d'administration et de son président. Il en va de l'avenir du volontariat en terre de Moselle, comme partout sur le territoire national et comme chez nos voisins européens. Il en va de l'avenir même de la sécurité civile et des missions de secours qui sont réalisées quotidiennement par les sapeurs-pompiers au profit des populations.